

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 avril 2020

### **L'Etat en Île-de-France mobilisé pour les personnes vulnérables vivant dans les campements, squats et bidonvilles**

**Afin d'assurer la protection sanitaire et de fournir des moyens de subsistance élémentaire des populations les plus précaires et les plus démunies face à l'épidémie, les services de l'Etat en Île-de-France, en partenariat avec les collectivités locales et plusieurs associations se sont mobilisés à l'égard des populations vivant à la rue et notamment dans les bidonvilles, campements illicites et squats.**

#### **Un rôle de coordination et de renfort aux acteurs locaux**

En application des instructions gouvernementales, le préfet de région coordonne avec les préfets de département, l'action de l'Etat en lien avec les opérateurs et les associations sur le terrain, notamment son opérateur ACINA. Ces associations signalent aux services de l'Etat et aux mairies, les situations les plus vulnérables.

L'action porte sur trois axes :

- garantir l'accès à l'eau potable et pour l'hygiène sur tous les sites ;
- fournir des moyens de subsistance alimentaire et d'hygiène de base aux occupants ;
- assurer une surveillance sanitaire et une prise en charge des personnes touchées par le Covid-19.

Un point départemental est assuré régulièrement, en lien avec la préfecture de région.

Les préfets de département mobilisent et coordonnent à cette fin les associations et des opérateurs de leur département. Un opérateur associatif a été souvent désigné comme chef de file pour les distributions alimentaires.

C'est le cas dans les Hauts-de-Seine par exemple où le sous-préfet d'Antony et de Boulogne Billancourt a initié une cellule alerte dédiée aux camps roms situés sur la ville d'Antony dès le 2 avril, avec la mairie, les associations Acina, l'Asav et le collectif Romeurope.

Dans le Val d'Oise, le préfet délégué pour l'égalité des chances réunit chaque semaine depuis le début du confinement les acteurs de l'hébergement d'urgence et de l'action sociale pour coordonner les interventions auprès des 900 personnes vulnérables vivant dans les campements et bidonvilles,

avec les associations Espérer 95, la Croix-Rouge, le Secours catholique, Acina, le collectif Romeurope et l'Asav.

Dans le Val-de-Marne, la préfecture a chargé la Croix-Rouge d'assurer des maraudes dans les campements, pour identifier les besoins d'aide alimentaire et sanitaire et y répondre (distributions alimentaires et hygiène, signalements médicaux).

Dans les Yvelines, l'association Trajectoires a été mandatée par la préfecture pour effectuer un état des lieux des besoins des campements. Les collectivités et le secteur associatif (Secours Catholique, LDH, Au coeur de la fraternité) sont ensuite mobilisés pour mettre en place des points d'eaux et procéder à des distributions alimentaires.

### **Une continuité du dispositif de distribution alimentaire assurée**

Pour assurer l'aide alimentaire des familles dans les 120 campements identifiés en Île-de-France en période de confinement, l'Etat a mobilisé d'importants moyens.

La préfecture de la région d'Île-de-France a mobilisé **1,7 millions d'euros** en tickets service, distribués par la Croix Rouge directement à **38 000 personnes vulnérables**. Initialement réservé aux personnes hébergées à l'hôtel ne pouvant se rendre dans un lieu de distribution alimentaire, **ce dispositif a été élargi aux occupants des bidonvilles et squats**, qui n'avaient plus aucun moyen de subsistance.

En complément de ces mesures, un **nouvel effort financier permettant à 20 000 personnes de bénéficier de tickets services a été décidé**. Ils sont distribués depuis cette semaine par les associations dans les départements franciliens.

De plus, les distributions alimentaires réalisées habituellement par les associations se poursuivent même si elles ont dû s'adapter aux mesures de confinement (absentéisme du personnel, distanciation sociale, équipement...). Par exemple, le campement situé porte de la Villette à Paris a accès, depuis le début de la crise sanitaire, aux distributions de produits alimentaires du centre des Restos du cœur situé à proximité. Ces familles sont également suivies par l'unité d'assistance aux sans-abri (UASA) de la ville de Paris et le Secours catholique.

Comme en Seine-et-Marne où l'Etat soutient également les distributions alimentaires d'un important campement implanté à Dammarie-les-Lys avec les restos du Cœur qui ont distribué fin mars 1.2 tonnes de céréales et de lait, 470 kg de fruits et légumes et épicerie, 500 litres d'eau et 600 colis comprenant des pâtes, biscuits. Un dispositif sanitaire de surveillance et de prise en charge est également mis en place sur ce campement, par la préfecture et l'ARS en lien avec l'hôpital de Melun.

En Essonne, 2 500 chèques services auront été distribués à terme. Les opérateurs associatifs Acina, Emmaüs Solidarité, la Croix rouge, le Secours Populaire assurent une distribution hebdomadaire.

En Seine-Saint-Denis, le nombre de repas délivrés par les maraudes a été augmenté et des distributions de produits bébé sont notamment assurées par le Samu Social de Paris auprès des autres départements franciliens.

### **Une action locale sur le plan sanitaire**

La préfecture de la région d'Île-de-France et les préfectures de département, travaillent avec les collectivités, l'Agence régionale de santé et Médecins du Monde, dans le cadre de maraudes sanitaires pour suivre la situation sanitaire des personnes, identifier celles qui sont susceptibles d'être malades et les orienter vers une prise en charge adaptée.

Les préfetures de département, en coordination avec les collectivités, s'assurent que les campements et squats puissent être approvisionnés en eau, pour garantir des conditions d'hygiène minimale.

Par exemple, dans le Val d'Oise, l'Etat a livré le 9 avril aux deux campements de Méry-sur-Oise 1200 litres d'eau potable (pour une semaine et demie de consommation) et a fait installer trois citernes (une de 3000 litres et 2 de 1000 litres) équipées de rampe de distribution.

Des diagnostics sanitaires sont également réalisés en Essonne par l'équipe mobile départementale.

**Contact presse**

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 – [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

• @Prefet75\_IDF